

AL BAYANE

Thursday, June 30, 2005 | [Accueil](#) | [Archive](#) | [Contact](#)



[National](#) | [International](#) | [Économie](#) | [Régional](#) | [Culture](#) | [Société](#) | [Sports](#) | [Divers](#)

Yasmina Baddou au Caire : Sévir contre la maltraitance des enfants (6/29/2005)

Le Maroc s'attend à ce que le plan d'action national pour l'enfance (2005-2015) apporte des réponses efficaces et des solutions pratiques à la problématique de la maltraitance des enfants, a affirmé Mme Yasmina Badou, secrétaire d'Etat chargée de la famille, de l'enfance et des personnes handicapées.

Dans une allocution prononcée en son nom devant la réunion consultative de la région du Moyen Orient et de l'Afrique du Nord, tenue au Caire sur l'étude des Nations Unies sur la violence contre les enfants, Mme Baddou a indiqué que ce plan d'action a déterminé un ensemble de mesures et de programmes dans les domaines de la santé et de l'éducation, ainsi qu'en matière de protection des enfants contre toutes les formes de violence et de maltraitance.

Mme Baddou a rappelé l'Initiative nationale pour le développement humain lancée en mai par S.M. le Roi Mohammed VI pour faire face à l'exclusion et la marginalisation sociale et lutter contre la pauvreté qui touche des couches de la société marocaine. Cette initiative, a-t-elle dit, favorisera la mise en oeuvre des dispositions du plan national pour l'enfance dans un climat national qui encourage et contribue à la réalisation des objectifs tracés. Dans ce sens, elle a rappelé la création de conseils communaux des enfants pour favoriser l'application du droit des enfants, l'éducation aux valeurs de citoyenneté et de l'exercice démocratique, et pour amener les institutions élues à prendre en considération les problèmes des enfants dans leurs programmes et plans de développement local. Elle a également souligné les efforts déployés par le Maroc pour encourager les expériences de soutien et de développement des mécanismes de coordination et de l'échange des expertises pour assurer les droits de l'enfant dans le monde arabe, soulignant la détermination du Maroc à jurer davantage pour mobiliser les moyens nécessaires de protection des enfants.

Mme Baddou a rappelé l'approbation par le Maroc de nombreuses conventions internationales relatives aux droits des enfants, l'abolition de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la lutte contre la torture et la maltraitance.

Conformément aux engagements pris par le Maroc, Mme Baddou a rappelé le lancement d'un chantier national visant l'adaptation des législations nationales avec les conventions internationales.

Dans ce contexte, Mme Baddou a mentionné plusieurs amendements introduits à un ensemble de textes, dont le code de procédure pénale, la loi sur la prise en charge des enfants abandonnés, l'état civil et le code de travail ainsi que la publication de lois rendant obligatoire l'enseignement des enfants de moins de 15 ans.

Ce processus a été couronné par l'instauration du code de la famille, dont l'élaboration a bénéficié du soutien royal, a-t-elle souligné affirmant que ce code est à même de jeter les fondements d'une société démocratique et moderniste fondée sur les principes de l'égalité et de la justice.

Par ailleurs, elle a souligné l'importance de cette réunion consultative dans l'évaluation des efforts déployés par les pays de la région pour promouvoir les droits des enfants arabes, relever les difficultés et chercher les voies et mécanismes à même de le protéger contre toute forme de violence.